Image not found or type unknown

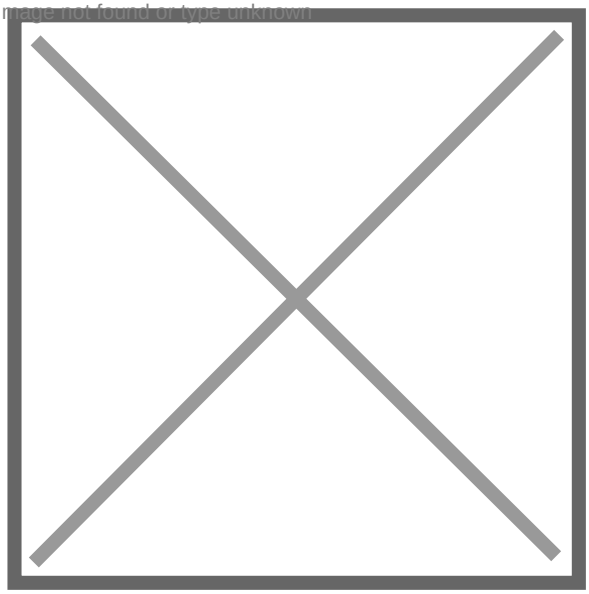

# Histoire de graffiti - mineur - 6.000 €

Par **Nikosxv3**, le **09/10/2011** à **18:15**

Bonjour,

Je suis assez stréssé et j'ai besoin d'aide. Je vous raconte ma situation. En fevrier 2011, la brigade d'initiatives du 17e arrondissement de Paris, Est venuE chez moi et m'a convoqué dans leurs locaux. J'y suis donc allé. Il s'agissait d'histoire de graffiti que j'avais fait de novembre 2010 à fevrier 2011, il y avait des histoires de camion et de trains. J'ai reconnu les faits, le préjudice (c'est adire les frais de nettoyage) sont de 6;000 €. C'est la premi7re fois que j'ai un problème avec la police. Je n'ai plus de nouvelle de cette affaire, je suis mineur, qu'est ce que je risque et dans combien de temps maximum aurais je une "information" (convocation, amende, sans suite).

Coordialement et merci d'avance.

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **01:06**

Vous risquez une condamnation pénale (prison avec sursis, amende) + dommages et intérêts. Quand, ça, nul ne le sait, la justice est encombrée

Par **Nikosxv3**, le **10/10/2011** à **22:45**

D'accord, merci beaucoup, donc c 'est sur que j'aurais a payer les 6.000 €, meme si je n'ai pas les moyens de les payer ? est ce possible de se défendre ? Si oui, que dois je faire ?

Par **mimi493**, le **11/10/2011** à **05:26**

En prenant un avocat.
Quant aux DI, vous devrez les payer en obtenant un échéancier

Par **chris_ldv**, le **13/10/2011** à **11:00**

Bonjour,

[citation]donc c 'est sur que j'aurais a payer les 6.000 €, meme si je n'ai pas les moyens de les payer ?[/citation]
Votre question parait d'une naïveté incroyable: vous pensez vraiment que les personnes qui ont du payer cette somme pour effacer les graffitis que vous avez fait allaient vous en faire cadeau au motif que vous êtes mineur et que vous dites ne pas avoir les moyens de les payer ?

[citation]est ce possible de se défendre ? Si oui, que dois je faire ?[/citation]
Dans la mesure où vous avez reconnus les faits devant les forces de l'ordre (ce qui est assurément la meilleure option si vous êtes effectivement coupable) le procureur de la république et le tribunal en tiendront compte lors du jugement.

Votre meilleure option consiste à vous rendre à la convocation qui vous sera adressée par le tribunal et à répondre honnêtement aux questions qui vous seront posées (à priori pour confirmer les déclarations que vous avez déjà faites aux forces de l'ordre).

Vu votre situation vous obtiendrez vraissemblablement un échéancier pour régler la dette de 6.000€, mais il vous appartiendra de le respecter scupuleusement en trouvant un emploi (= une source de revenu) dès que possible.

Cordialement,

Par **amajuris**, le **13/10/2011** à **11:04**

bjr,
comme vous êtes mineur ce sont vos parents qui devront payer.
cdt

Par **Anonime**, le **02/09/2017** à **14:47**

Bonjour je suis mineur et comme tout le monde je fait des bêtise j ai fait des petits écritures par tout dans mon cartier et sur un portail de lotissement privé je me suis fait attraper par des gens qui vont porter plainte que ce que je risque ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **jodelariege**, le **02/09/2017** à **16:52**

bonjour relisez le témoignage ci dessus ,vous avez sensiblement le même exemple que votre cas
et par ailleurs la très grande majorité des mineurs ne fait pas de bêtises et heureusement...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés